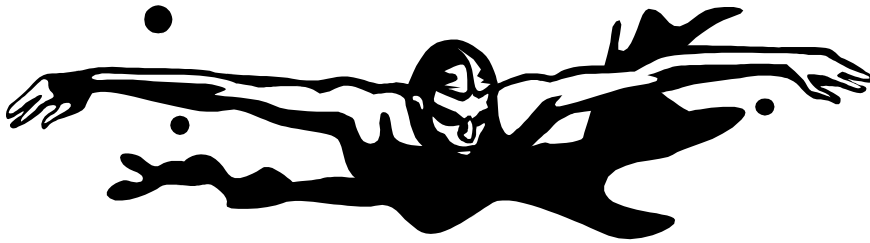




Ligue Ile de France de Natation



Maîtres

Règlements et Calendriers

2021-2022

Version 2 du 15 juillet 2021

✉ 163 Boulevard Mortier 75020 PARIS

☎ 01 40 31 19 25

Internet : <http://www.lif-natation.fr>

Pour les engagements et résultats : natation@lif-natation.fr

Les classements, récompenses et rappels

■ Classement « Maîtres Ile-de-France »

La remise d'une récompense pour les résultats obtenus dans l'année dans chacune des disciplines (natation course, eau libre, plongeon et natation artistique) pratiquées par les clubs maîtres franciliens ou ayant une section de maîtres est désormais la règle.

Cette récompense sera matérialisée sous la forme d'un plateau remis en jeu chaque année et gravé au nom du club concerné pour la discipline considérée. Le plateau est conservé par le club qui devra le remettre au secrétariat de la ligue régionale 15 jours avant la date de l'assemblée générale annuelle.

L'équipe classée première sera celle qui sur le plan national aura cumulé le plus de points :

- **En natation course** : Premier club maîtres francilien du classement national des clubs de natation course ;

- **Eau libre** : Nombre des points cumulés marqués sur les étapes de la coupe de France par les nageurs et nageuses maîtres d'un même club francilien ;

- **Natation artistique** : Nombre des points cumulés marqués par les athlètes d'un même club francilien (solo, duo, équipe) au championnat de France et au championnat du monde ou d'Europe ;

- **Plongeon** : Nombre des points cumulés marqués par les athlètes d'un même club francilien sur les différentes hauteurs au championnat de France et au championnat du monde ou d'Europe.

■ Rappel pour les compétitions et records:

⇒ Une nageuse ou un nageur français appartenant à un club en dehors de l'Ile-de-France ou étranger, engagé sur la compétition, ne pourra pas prétendre au titre de champion d'Ile-de-France. Il sera néanmoins « vainqueur des championnats d'Ile-de-France open ». Le premier Francilien français sera déclaré champion d'Ile-de-France.

⇒ Les relais composés d'au moins un étranger ne pourront prétendre ni au titre de champion d'Ile-de-France, ni détenir un record d'Ile-de-France mais seront déclarés vainqueurs des championnats d'Ile-de-France Open. Dans ce cas, le premier relais d'un club francilien qui suit dans le classement et composé uniquement de nationaux sera déclaré champion d'Ile-de-France.

⇒ Les C0 ne peuvent pas être intégrés dans les relais. Si tel était le cas, ceux-ci ne seraient pas classés.

⇒ Le temps du premier relayeur au départ d'un relais mixte pourra faire l'objet d'un record de France, Europe ou monde, sous réserve des conditions mentionnées aux paragraphes 7 et 8 infra.

⇒ Le temps réalisé pour un relais mixte au sein d'un autre relais mixte, comme un 4 x 50 NL mixte au départ d'un 10x 50 NL mixte, ne pourra faire l'objet d'un record national.

⇒ Pour valider un record de France, tous les nageurs doivent être français. Pour un record d'Europe ou du monde les nageurs doivent avoir la même nationalité.

⇒ Pour toute tentative de record de France en l'absence de chronométrage électronique ou semi-électronique, trois temps manuels sont requis. Toute tentative de record doit faire l'objet d'une annonce préalable. A défaut, le record ne pourra pas être homologué.

⇒ Les records du monde ou d'Europe ne peuvent être validés qu'avec un chronométrage électronique.

■ Règlement financier : voir règlement Natation Course pages 7, 8 et 9

Championnats interdépartementaux par équipe d'Ile-de-France (équipes départementales)



24 Octobre 2021



Envoi du nombre d'équipes (obligatoire) : 10 octobre 2021
Engagements par FFNEX par mail : 14 octobre 2021

■ **Equipement**

Bassin de 25 mètres

■ **Catégories d'âges**

Les catégories « maîtres » de la FINA seront appliquées à la date considérée.

• **Épreuves individuelles**

C1	25 à 29 ans	1992 à 1996
C2	30 à 34 ans	1987 à 1991
C3	35 à 39 ans	1982 à 1986
C4	40 à 44 ans	1977 à 1981
C5	45 à 49 ans	1972 à 1976
C6	50 à 54 ans	1967 à 1971
C7	55 à 59 ans	1962 à 1966

C8	60 à 64 ans	1957 à 1961
C9	65 à 69 ans	1952 à 1956
C10	70 à 74 ans	1947 à 1951
C11	75 à 79 ans	1942 à 1946
C12	80 à 84 ans	1937 à 1941
C13	85 à 89 ans	1932 à 1936
C14	90 à 94 ans	1927 à 1931
C15	95 et après	1926 et avant

• **Épreuves de relais**

R1	Entre 100 et 119 ans
R2	120 / 159 ans
R3	160 / 199 ans
R4	200 / 239 ans

R5	240 / 279 ans
R6	280 / 319 ans
R7	320 / 359 ans
R8	360 ans et plus

■ **Règlement sportif**

Cette compétition est ouverte aux sélections départementales « Maîtres ». Les départements hors Ile-de-France peuvent y participer. La Ligue limite le nombre d'engagements à 40 équipes au total.

Le règlement est le même que pour les interclubs Maîtres aussi bien sur le programme que sur les classements et l'attribution des points.

■ **Programme**

Accueil des clubs et début de modification des équipes
Ouverture des portes
Fin de modification des équipes
Evacuation du bassin

1^{er} partie

1	10 x 50 m NL
2	Course des remplaçants
3	200 NL
4	100 Papillon
5	50 Dos
6	100 Brasse
7	50 NL

*** Pause de 15 minutes ***

2 ^{ème} partie	
8	100 NL
9	50 Brasse
10	100 Dos
11	50 Papillon
12	100 4N
13	4 x 50 4N

*** Remise des récompenses 15 minutes après la fin des épreuves ***

■ Engagements

Les comités départementaux doivent nous faire parvenir le nombre d'équipe qu'ils souhaitent engager pour le **10 octobre 2021** par mail natation@lif-natation.fr

ATTENTION : Les engagements des équipes seront à réaliser en local sous Extranat-Pocket avec un envoi du fichier FFNEX à la ligue par mail pour le **14 octobre 2021** à natation@lif-natation.fr

■ Classement

Le classement s'établit sur le total des points obtenus par les 3 premières équipes d'un comité.

■ Récompenses

Une coupe sera remise au premier comité départemental appartenant à la région d'Ile-de-France. Elle sera remise en jeu chaque année dans les mêmes conditions. Le nom du département sera inscrit sur la coupe.

Les trois premières équipes recevront une récompense.

Un comité n'appartenant pas à l'Ile-de-France, engagé sur la compétition, ne pourra prétendre au titre de champion d'Ile-de-France. Il sera néanmoins vainqueur du «**Championnat open des Maîtres par équipe des comités départementaux d'Ile-de-France**». Le premier comité francilien sera déclaré champion d'Ile-de-France.

■ Droits d'engagements

Cette compétition est gratuite pour les départements.

■ Officiels

2 officiels par comité ayant engagé 3 équipes et 3 officiels pour plus de 3 équipes participantes.

Championnats d'hiver open des Maîtres d'Ile-de-France



4 et 5 décembre 2021



VOIR DATES D'ENGAGEMENT SUR EXTRANAT.FR
Lieu sera précisé ultérieurement

■ Équipement

Bassin de 25 mètres

■ Catégories d'âges

Les catégories « maîtres » de la FINA seront appliquées à la date considérée.

• Épreuves individuelles

C0	20 à 24 ans	2001 à 1997
C1	25 à 29 ans	1992 à 1996
C2	30 à 34 ans	1987 à 1991
C3	35 à 39 ans	1982 à 1986
C4	40 à 44 ans	1977 à 1981
C5	45 à 49 ans	1972 à 1976
C6	50 à 54 ans	1967 à 1971
C7	55 à 59 ans	1962 à 1966

C8	60 à 64 ans	1957 à 1961
C9	65 à 69 ans	1952 à 1956
C10	70 à 74 ans	1947 à 1951
C11	75 à 79 ans	1942 à 1946
C12	80 à 84 ans	1937 à 1941
C13	85 à 89 ans	1932 à 1936
C14	90 à 94 ans	1927 à 1931
C15	95 et après	1926 et avant

• Épreuves de relais

R1	Entre 100 et 119 ans
R2	120 / 159 ans
R3	160 / 199 ans
R4	200 / 239 ans

R5	240 / 279 ans
R6	280 / 319 ans
R7	320 / 359 ans
R8	360 ans et plus

■ Horaires

		1 ^{ème} réunion	2 ^{ème} réunion	3 ^{ème} réunion	4 ^{ème} réunion
Ouverture des portes	Samedi 4 décembre	7 h 30	13h00		
	Dimanche 5 décembre			8h00	13 h 00
Début de la compétition	Samedi 4 décembre	8 h30	14h00		
	Dimanche 5 décembre			9 h 00	14 h 00

■ Règlement sportif

Conformément aux règles F.I.N.A. et de la F.F.N., il n'y aura qu'un seul départ

Il n'y aura aucun temps limite d'engagement pour l'ensemble des épreuves.

Chaque nageur pourra participer à autant d'épreuves qu'il le souhaite. Le cas échéant, en fonction de la durée des réunions et des possibilités d'accueil de la piscine, le nombre des séries pourra être limité. La sélection se fera par ordre d'arrivée des engagements.

Pour les relais, en cas de changement d'un ou plusieurs nageurs, les relais devront rester dans la même catégorie d'âge et d'épreuve correspondant aux engagements. Si cela n'est pas le cas, ils seront hors classement.

Les séries seront constituées en fonction des temps d'engagement.

Les compétiteurs devront respecter le règlement intérieur de l'établissement. A défaut, le nageur ou la nageuse ne pourra pas participer à l'épreuve pour laquelle il ou elle est engagé(e).

■ Programme

1 ^{ère} réunion Ouverture portes : 07h30	3 ^{ème} réunion Ouverture portes : 8h00
200 Nage Libre Dames et Messieurs 100 4 Nages Dames et Messieurs 50 Brasse Dames et Messieurs 100 Papillon Dames et Messieurs 4x50 Nage Libre Messieurs et Dames 1500 Nage Libre Dames et Messieurs	50 Papillon Messieurs et Dames 200 4 Nages Messieurs et Dames 50 Dos Messieurs et Dames 4x50 Nage Libre Mixte 800 Nage Libre Dames et Messieurs
2 ^{ème} réunion Ouverture des portes : 13h00	4 ^{ème} réunion Ouverture des portes : 13h00
400 4 Nages Dames et Messieurs 100 Dos Dames et Messieurs 200 Brasse Dames et Messieurs 100 Nage Libre Dames et Messieurs 4x50 4 Nages Messieurs et Dames	400 Nage Libre Messieurs et Dames 200 Papillon Dames et Messieurs 200 Dos Messieurs et Dames 50 Nage Libre Messieurs et Dames 100 Brasse Messieurs et Dames 4x50 4 Nages Mixte

NB : Mixte = moitié Dames et moitié Messieurs

La commission se réserve le droit, dans les épreuves de demi-fond, de ne pas retenir un nageur ou une nageuse dont le temps d'engagement manifestement trop élevé risquerait de pénaliser le bon déroulement de la compétition. Pour la même raison lors de l'épreuve, un nageur ou une nageuse pourra être arrêté.

■ Modalités d'engagement : voir les dispositions réglementaires communes à toutes les compétitions régionales sur le règlement Natation course/ Eau libre pages 8 et 9.

Les clubs devront engager leurs compétiteurs sur extranat.fr.

Les compétiteurs devront obligatoirement être licenciés à la date du dépôt des engagements.

Les engagements et les forfaits sont soumis aux dispositions générales du règlement natation course de la LIFN : le règlement financier se fera automatiquement sur l'avance sur engagements pour les clubs d'Ile-de-France.

Pour les clubs hors Ile-de-France, le règlement se fera par l'envoi d'un chèque à l'ordre de la Ligue Ile-de-France de Natation au 163 boulevard Mortier 75020 Paris ou par un virement bancaire (envoi de RIB par e-mail sur demande).

Les forfaits non déclarés avant le **30 novembre à 17h** seront considérés comme forfaits non déclarés.

En cas de forfait, aucun certificat médical ne sera pris en compte.

■ Droits d'engagements

Les droits d'engagement sont mentionnés dans les dispositions réglementaires communes du règlement Natation course/Eau libre pages 7 et 8.

■ Officiels

1 officiel par club à partir de 5 nageurs engagés et pour chaque journée. A défaut, une amende sera appliquée selon le règlement de la LIF.

■ Récompenses



Un nageur ou un relais hors Ile-de-France ne pourra pas prétendre au titre régional. Il sera néanmoins classé. Les nageurs de nationalité étrangère des clubs d'Ile-de-France seront considérés comme des nationaux et récompensés de la même manière.

Classement individuel : une médaille aux trois premiers par catégorie d'âge

Classement relais : une médaille aux trois premiers relais par catégorie d'âge

Rappel: Une récompense sous la forme d'un équipement sera remise aux trois premières équipes d'Ile-de-France ayant été les plus performantes par cumul des podiums de chacun des nageurs/nageuses/relais (français ou non) engagés d'un club francilien aux championnats individuels hiver et été. (Cette récompense sera remise lors de l'assemblée générale de la LIFN pour la saison considérée)

Interclubs open des Maîtres d'Ile-de-France

	<h3 style="margin: 0;">5 et 6 février 2022</h3>	Ecole Polytechnique Villepinte Nanterre <small>(lieu à confirmer)</small>
	Envoi du nombre d'équipes (obligatoire): 8 Janvier 2022 Parution des poules sur le site internet: 15 Janvier 2022 Fin des engagements sur extranat.fr: Voir site extranat.fr	

■ Equipement

Bassin de 25 mètres

■ Catégories d'âges

Les catégories « maîtres » de la FINA seront appliquées à la date considérée.

▪ Épreuves individuelles

C1	25 à 29 ans	1993 à 1997
C2	30 à 34 ans	1988 à 1992
C3	35 à 39 ans	1983 à 1987
C4	40 à 44 ans	1978 à 1982
C5	45 à 49 ans	1973 à 1977
C6	50 à 54 ans	1968 à 1972
C7	55 à 59 ans	1963 à 1967

C8	60 à 64 ans	1958 à 1962
C9	65 à 69 ans	1953 à 1957
C10	70 à 74 ans	1948 à 1952
C11	75 à 79 ans	1943 à 1947
C12	80 à 84 ans	1938 à 1942
C13	85 à 89 ans	1933 à 1937
C14	90 à 94 ans	1928 à 1932
C15	95 et après	1927 et avant

▪ Épreuves de relais

R1	Entre 100 et 119 ans
R2	120 / 159 ans
R3	160 / 199 ans
R4	200 / 239 ans

R5	240 / 279 ans
R6	280 / 319 ans
R7	320 / 359 ans
R8	360 ans et plus

Lieux et horaires (à confirmer)

		Ecole Polytechnique Palaiseau (91)	Villepinte (93)	Nanterre (92)
Ouverture des portes	05/02/2022	14 heures		
	06/02/2022	14 heures	14 heures	14 heures
Début compétition	05/02/2022	15 heures		
	06/02/2022	15 heures	15 heures	15 heures

■ Règlement sportif

Compétition par équipe, ouverte aux nageurs de 25 ans et plus, licenciés à la Fédération Française de Natation ou à une Fédération étrangère

Les nageurs représentent leur club. Chaque équipe est composée de dix membres du même club.

Pour être classée, chaque équipe doit être complète au départ de la première épreuve de la compétition et disputer obligatoirement le 10 x 50m NL avec un minimum de 2 dames et de 2 messieurs.

L'abandon, l'épreuve non nagée ou la disqualification n'entraînent pas le déclassement de l'équipe qui ne totalise en revanche aucun point pour l'épreuve concernée (marque de « 0 » point).

Les séries sont nagées au temps d'engagement, sans tenir compte ni du sexe, ni de l'âge des concurrents.

Aucun certificat médical ne sera pris en compte.

Chaque nageur doit être en possession, le jour de la compétition, de sa licence et de sa carte d'identité.

Les compétiteurs sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement accueillant la compétition sous peine de ne pas participer à l'épreuve pour laquelle ils sont engagés (cf § 2 pour les conséquences).

Les poules sont organisées en tenant compte prioritairement du résultat de la meilleure équipe d'un club classé l'année précédente.

Pour le moins, les équipes 2 à 4 concourent dans la même poule que la meilleure équipe du club. Les autres équipes sont intégrées dans une autre poule en fonction des points obtenus l'année précédente.

La poule de Villepinte tiendra compte de la proximité géographique des clubs.

Les clubs nouvellement engagés sont intégrés dans la poule la plus faible.

■ Épreuves

- 50, 100 m, 200m nage libre
- 50 et 100m dos, papillon et brasse
- 100m 4 nages
- Relais 4 x 50 m 4 nages mixte et 4 x 50 m nage libre mixte (**ils sont composés obligatoirement de deux dames et deux messieurs**)
- Relais 10 x 50 m nage libre (**ils sont composés obligatoirement de tous les nageurs et nageuses de la même équipe participant aux épreuves individuelles**).

■ Programme

Accueil des clubs et début de modification des équipes
Ouverture des portes
Fin de modification des équipes
Evacuation du bassin

1^{er} partie

1	10 x 50 m NL
2	Course des remplaçants
3	200 NL
4	100 Papillon
5	50 Dos
6	100 Brasse
7	50 NL

*** Pause de 15 minutes ***

2^{ème} partie

9	100 NL
10	50 Brasse
11	100 Dos
12	50 Papillon
13	100 4 N
14	4 x 50 4 N

*** Remise des récompenses 15 minutes après la fin des épreuves ***

■ Classement

Le classement s'effectue d'après la table de cotation fédérale, affectée d'un coefficient de rajeunissement déterminé par la FFN.

Calcul de points

- **Epreuves individuelles** : les points des épreuves individuelles seront calculés ainsi : le temps réalisé divisé par le coefficient de majoration en fonction de l'épreuve et de la catégorie et calcul des points à la table de cotation FFN.
- **Relais : 4 x 50 m 4 nages** : Cotation FFN du 4 x 50 m 4 nages messieurs après correction par les coefficients
10x50 m nage libre : Cotation FFN du 10 x 50 m nage libre messieurs après correction par les coefficients

■ Récompenses

Les trois premières équipes au classement général final seront récompensées.

- **Modalités d'engagement :** voir les dispositions réglementaires communes à toutes les compétitions régionales sur le règlement Natation course/ Eau libre pages 7 et 8.

Les clubs devront fournir le nombre d'équipes qu'ils envisagent d'engager pour le 8 janvier 2022 par mail à natation@lif-natation.fr. Cette étape essentielle permettra de composer les poules.

Les équipes devront être saisies sur extranat.fr avant la fermeture des engagements (voir date sur extranat.fr).

Le règlement financier se fera automatiquement sur l'avance sur engagements pour les clubs d'Ile-de-France.

Pour les clubs hors Ile-de-France, le règlement se fera par l'envoi d'un chèque à l'ordre de la Ligue Ile-de-France de Natation au 163 boulevard Mortier 75020 Paris ou par un virement bancaire (envoi de RIB par e-mail sur demande).

Aucun engagement ne sera accepté sur place.

■ Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont mentionnés dans les dispositions réglementaires communes du règlement Natation course/Eau libre pages 7 et 8.

Pour tout forfait d'équipe à compter de la parution des poules sur le site, une amende de 50€ sera appliquée.

■ Officiels

1 officiel par club ayant engagé de 1 à 2 équipes et 2 officiels pour plus de 2 équipes engagées. A défaut, une amende sera appliquée selon le règlement de la LIF.

Championnats d'été open des Maîtres d'Ile-de-France



14 et 15 mai 2022

Lieu à
déterminer



VOIR DATES D'ENGAGEMENT SUR EXTRANAT.FR

■ Équipement

Bassin de 50 mètres

■ Catégories d'âges

Les catégories « maîtres » de la FINA seront appliquées à la date considérée.

▪ Épreuves individuelles

C0	20 à 24 ans	1998 à 2002
C1	25 à 29 ans	1993 à 1997
C2	30 à 34 ans	1988 à 1992
C3	35 à 39 ans	1983 à 1987
C4	40 à 44 ans	1978 à 1982
C5	45 à 49 ans	1973 à 1977
C6	50 à 54 ans	1968 à 1972
C7	55 à 59 ans	1963 à 1967

C8	60 à 64 ans	1958 à 1962
C9	65 à 69 ans	1953 à 1957
C10	70 à 74 ans	1948 à 1952
C11	75 à 79 ans	1943 à 1947
C12	80 à 84 ans	1938 à 1942
C13	85 à 89 ans	1933 à 1937
C14	90 à 94 ans	1928 à 1932
C15	95 et après	1927 et avant

▪ Épreuves de relais

R1	Entre 100 et 119 ans
R2	120 / 159 ans
R3	160 / 199 ans
R4	200 / 239 ans

R5	240 / 279 ans
R6	280 / 319 ans
R7	320 / 359 ans
R8	360 ans et plus

■ Horaires

	1 ^{ème} et 3 ^{ème} réunions	2 ^{ème} et 4 ^{ème} réunions
Ouverture des portes	8h30	13h30
Début de la compétition	9h30	14h30

NB : en fonction de la disponibilité du bassin, la première réunion pourra être intégrée à la seconde. Une information sera communiquée en conséquence.

■ Règlement sportif

Conformément aux règles F.I.N.A. et de la F.F.N., il n'y aura qu'un seul départ

Il n'y aura aucun temps limite d'engagement pour l'ensemble des épreuves.

Chaque nageur pourra participer à autant d'épreuves qu'il le souhaite. Le cas échéant, en fonction de la durée des réunions et des possibilités d'accueil de la piscine, le nombre des séries pourra être limité. La sélection se fera par ordre d'arrivée des engagements.

Pour les relais, en cas de changement d'un ou plusieurs nageurs, les relais devront rester dans la même catégorie d'âge et d'épreuve correspondant aux engagements. Si cela n'est pas le cas ils seront hors classement.

Les séries seront constituées en fonction des temps d'engagement.

Les compétiteurs devront respecter le règlement intérieur de l'établissement. A défaut, le nageur ou la nageuse ne pourra pas participer à l'épreuve pour laquelle il ou elle est engagé(e)

■ Programme

1 ^{ère} réunion SAMEDI 14 mai Ouverture portes : 8h30	3 ^{ème} réunion DIMANCHE 15 mai Ouverture portes : 8h30
50 Nage Libre Dames et Messieurs 200 Papillon Dames et Messieurs 100 Brasse Dames et Messieurs 200 4 Nages Messieurs et Dames 4x50 Nage Libre Messieurs et Dames 800 Nage Libre Dames et Messieurs	200 Dos Dames et Messieurs 100 Nage Libre Messieurs et Dames 400 4 Nages Messieurs et Dames 4x50 Nage Libre mixte 1500 Nage libre Dames et Messieurs
2 ^{ème} réunion SAMEDI 14 mai Ouverture portes : 13h30	4 ^{ème} réunion DIMANCHE 15 mai Ouverture portes : 13h30
50 Dos Dames et Messieurs 200 Nage Libre Dames et Messieurs 50 Brasse Messieurs et Dames 100 Papillon Dames et Messieurs 4x50 4 Nages Dames et Messieurs	400 Nage Libre Dames et Messieurs 50 Papillon Messieurs et Dames 200 Brasse Messieurs et Dames 100 Dos Messieurs et Dames 4x50 4 Nages Mixte

NB : Mixte = moitié dames et moitié messieurs

La commission se réserve le droit, dans les épreuves de demi-fond, de ne pas retenir un nageur ou une nageuse dont le temps d'engagement, manifestement trop élevé, risquerait de pénaliser le bon déroulement de la compétition. Pour la même raison lors de l'épreuve, un nageur ou une nageuse pourra être arrêté.

■ Modalités d'engagement : voir les dispositions réglementaires communes à toutes les compétitions régionales sur le règlement Natation course/ Eau libre pages 7 et 8.

Les clubs devront engager leurs nageurs sur extranat.fr.

ATTENTION : Pour valider les bons de commande des engagements sur extranat.fr, il convient de cliquer sur les « pièces de monnaie », de valider la sélection puis valider définitivement.

Les engagements et les forfaits sont soumis aux dispositions générales du règlement natation de la LIF : le règlement financier se fera automatiquement sur l'avance sur engagements pour les clubs d'Ile-de-France. Pour les clubs hors Ile-de-France, le règlement se fera par l'envoi d'un chèque à l'ordre de la Ligue Ile-de-France de Natation au 163 boulevard Mortier 75020 Paris ou par un virement bancaire (envoi de RIB par e-mail sur demande).

Les nageurs devront être obligatoirement licenciés à la date du dépôt des engagements.

Une nageuse ou un nageur, hors Ile-de-France ou étranger, engagé(e) sur la compétition, ne pourra pas prétendre au titre de champion d'Ile-de-France. Il sera en revanche « champion d'Ile-de-France Open ». Le premier national francilien sera déclaré « champion d'Ile-de-France »

Les forfaits non déclarés avant le **10 mai 2022 à 17h** seront considérés comme forfaits non déclarés. En cas de forfait, aucun certificat médical ne sera pris en compte.

■ Droits d'engagements

Les droits d'engagement sont mentionnés dans les dispositions réglementaires communes du règlement Natation course/Eau libre pages 7 et 8.

■ Officiels

1 officiel par club à partir de 5 nageurs engagés et pour chaque journée
A défaut, une amende sera appliquée selon le règlement de la LIF.

■ Récompenses

Classement individuel : une médaille aux trois premiers par catégorie d'âge
Classement relais : une médaille aux trois premiers relais par catégorie d'âge

Rappel: Une récompense sous la forme d'un équipement sera remise aux trois premières équipes d'Ile de France ayant été les plus performantes par cumul des podiums de chacun des nageurs/nageuses/relais (français ou non) engagés d'un club francilien aux championnats individuels hiver et été ainsi qu'au championnat Ile de France des relais. (Cette récompense sera remise lors de l'assemblée générale de la LIFN pour la saison considérée)

Nos partenaires :



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

